

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	21	28

Vote
UNANIMITE
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
 PREFECTURE DE LA SARTHE
 Le :
 Et
 Publication ou notification du :

L'an 2026, le 03 mars à 20h30, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 25/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 25/02/2026.

Présents : Mmes : CHAUVEAU Cécile, LALANNE Géraldine, MASSE Karine, MIRGAINE Christine, MORGANT Nathalie, PAQUIER Monique, PREZELIN Séverine, RENAUT Martine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline.

MM : CHAUVEAU Pascal, COME Laurent, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HERVE Yves-Marie, HERRAUX Denis, HUMEAU Michel, HUREAU Laurent, LEPETIT Jean-Pierre, TAUPIN Laurent

Excusés ayant donné procuration : Mmes : BERTHE Isabelle donne pouvoir à HERRAUX Denis, CORMIER Véronique donne pouvoir à FOUCHARD Stéphane, LEBEAU Sonia donne pouvoir à HUMEAU Michel, PASTEAU Dominique donne pouvoir à SIMON Claudette. MM. : BACHELIER Jean-Christophe donne pouvoir à GRAFFIN Serge, BRIONNE Alain donne pouvoir à TAUPIN Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud donne pouvoir à HERVE Yves-Marie.

Absentes : Mmes : HATTON Anita, TRAHARD Véronique

A été nommé secrétaire : M. HERRAUX Denis

DEL2026-014 Approbation du compte administratif 2025 et affectation des résultats ZAC de la Chenardière 2^{ème} tranche

L'ensemble des parcelles de cette zone sont vendues. Il n'y a eu aucune dépense ou recette sur l'exercice 2025.

Fonctionnement		Investissement	
Recettes	0.00 €	Recettes	0.00 €
Dépenses	0.00 €	Dépenses	0.00 €
Résultat	0.00 €	Résultat	0.00 €
Report de l'exercice précédent	78 786.37 €	Report de l'exercice précédent	0.00 €
Résultat 2025	78 768.37 €	Résultat 2025	0.0

L'exercice se solde par :

- un excédent d'investissement de 0.00 € ;
- un excédent de fonctionnement reporté de 78 786.37 €

Il est proposé de reporter en section de fonctionnement (article 002) la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 78 786.37 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré en l'absence de Monsieur Le Président, le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu la délibération du 25 mars 2025 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2025,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

- **APPROUVE** le compte administratif du budget de la ZAC Chenardière 2ème tranche.
- **DECIDE** de reporter à l'article 002 la totalité de l'excédent de fonctionnement constaté au terme de l'exercice soit 78 786.37 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Evêque, le 03/03/2026

Le Président,
M. Nicolas ROUANET



Le secrétaire de séance,
M. HERRAUX Denis



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20260303-DEL2026-014-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026